



2016

Une année de l'Etat dans les Landes



Frédéric PERISSAT Préfet des Landes



L'année 2016 a été marquée par l'évolution de nombreux enjeux et de situations complexes pour les services de l'Etat dans les Landes : prolongement de l'état d'urgence, adaptation de notre dispositif estival à la menace terroriste, mobilisation des services dans le cadre de la gestion d'une nouvelle crise de l'influenza aviaire, modification du périmètre des intercommunalités, lutte contre le chômage ou accueil des migrants sont les dossiers prioritaires qui ont construit notre action.

Cette action publique au service des territoires s'est attachée, dans un souci de travail partenarial avec les collectivités locales, les associations et les entreprises, à conforter le vivre ensemble des Landais, à la fois en assurant leur sécurité, les conditions du développement économique et la pérennisation de notre qualité de vie, qui fait du département l'un des plus attractifs de France.

Les Maisons de services au public apportent une réponse novatrice à cette problématique. Il ne s'agit pas d'être dans une logique d'empêcher une fermeture, mais bel et bien, par la recherche de synergies, de maintenir et ramener les grands opérateurs au plus près des populations.

Au-delà de la poursuite de la création de ces Maisons, la préfecture des Landes et le Conseil départemental se sont saisis de la question de la présence des services publics en milieu rural à travers l'élaboration conjointe d'un schéma départemental d'accessibilité des services au public, afin de mieux organiser l'offre de services sur le terrain. Il sera validé en 2017.

Enfin nous poursuivrons notre action en promouvant les contrats de ruralité auprès des collectivités qui ont fait le choix de coordonner tous les dispositifs pour traiter ce sujet.

Dans chacune de ces missions, les fonctionnaires de l'Etat se sont attachés à montrer leur professionnalisme, leur engagement, leur capacité d'adaptation pour répondre à ces enjeux, nouveaux et structurants.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce rapport a pour objectif de vous présenter, dans sa diversité et sa richesse, le bilan des actions menées en 2016 par les services de l'Etat pour les Landaises et les Landais.

Bonne lecture à vous.

SECURITE ET PROTECTION DES POPULATIONS

- page 2 – Sécurité publique et prévention de la délinquance
- 4 – La sécurité routière
- 5 – Poursuivre l'adaptation des moyens de l'Etat à la menace terroriste
- 6 – Garantir la sécurité lors des grands rassemblements
- 8 – Anticiper et gérer les crises
- 14 – Assurer la sécurité des installations pour une bonne protection de la population
- 16 – Assurer la sécurité alimentaire, la protection animale

DEVELOPPER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

- 18 – Mobiliser pour l'emploi, la compétitivité et l'amélioration de l'application de la réglementation du travail
- 21 – Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

- 22 – L'accueil, l'hébergement et l'insertion
- 24 – L'accès au logement des personnes défavorisées
- 25 – Le soutien aux politiques familiales
- 27 – L'information de la jeunesse, le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes
- 28 – La promotion de la pratique des activités physiques et sportives

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

- 30 – La politique de la ville
- 32 – Les concours financiers de l'Etat
- 33 – Le soutien aux collectivités locales
- 35 – L'économie agricole et la gestion durable des territoires

MODERNISER L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

- 39 – Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- 40 – Les Maisons des Services Au Public
- 41 – Le soutien à la ruralité
- 42 – La reprise du contrôle scientifique et technique sur les archives des communes et des EPCI

SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

Sécurité publique et prévention de la délinquance

La délinquance dans les Landes en 2016 une évolution favorable



Contrairement à l'évolution nationale, le département enregistre une stabilisation des atteintes volontaires à l'intégrité physique, avec une baisse en zone gendarmerie et une légère hausse en zone police.

Ces atteintes regroupent principalement les violences sexuelles, les vols avec violences, les coups et blessures volontaires, les violences à personnes dépositaires de l'autorité publique, les menaces et chantages. Elles incluent également les violences intra-familiales, pour une quotité de 36 % dans les Landes contre 33 % au niveau national.

Les atteintes aux biens continuent de reculer dans les Landes, pour atteindre leur niveau le plus bas depuis 2012. Plus spécifiquement, les cambriolages sont en baisse de près de 6 % dans le département, à la différence du niveau national qui enregistre une hausse des vols par effraction. Cette baisse est particulièrement marquée en zone Gendarmerie avec 109 faits de moins. En zone Police, une hausse de 32 faits a été enregistrée.

Type de faits	Département des Landes		Territoire national	
	évolution par rapport à 2015, en ratio et en nombre			
Atteintes aux biens	- 1%	- 102	- 0,3 %	- 7 331
<i>dont cambriolages</i>	- 5,8%		+ 2%	
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	+ 0,1%	+ 2	+ 2,1%	+ 11 741
Escroqueries et infractions économiques et financières	+ 11,5%	+ 195	+ 12,1%	+ 39 312

En lien avec la hausse de la cybercriminalité, le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières est en augmentation dans les Landes. Cette augmentation est toutefois moindre qu'au niveau national.

Deux unités départementales, un objectif commun

Le recul de la délinquance met en lumière l'efficacité du plan de lutte contre les cambriolages.

Ce plan vise le renforcement des patrouilles, une meilleure sécurisation des bâtiments (par l'action des référents sûreté) et la mise en place d'opérations coordonnées de surveillance et d'échanges au sein de la cellule anti-cambriolage. Ces missions ont été conjointement prises en charge et accomplies par deux unités spécialisées du département, le groupe de sécurité de proximité (GSP) en zone Police et le groupe d'enquête et de lutte anti-cambriolages (GELAC) en zone Gendarmerie.



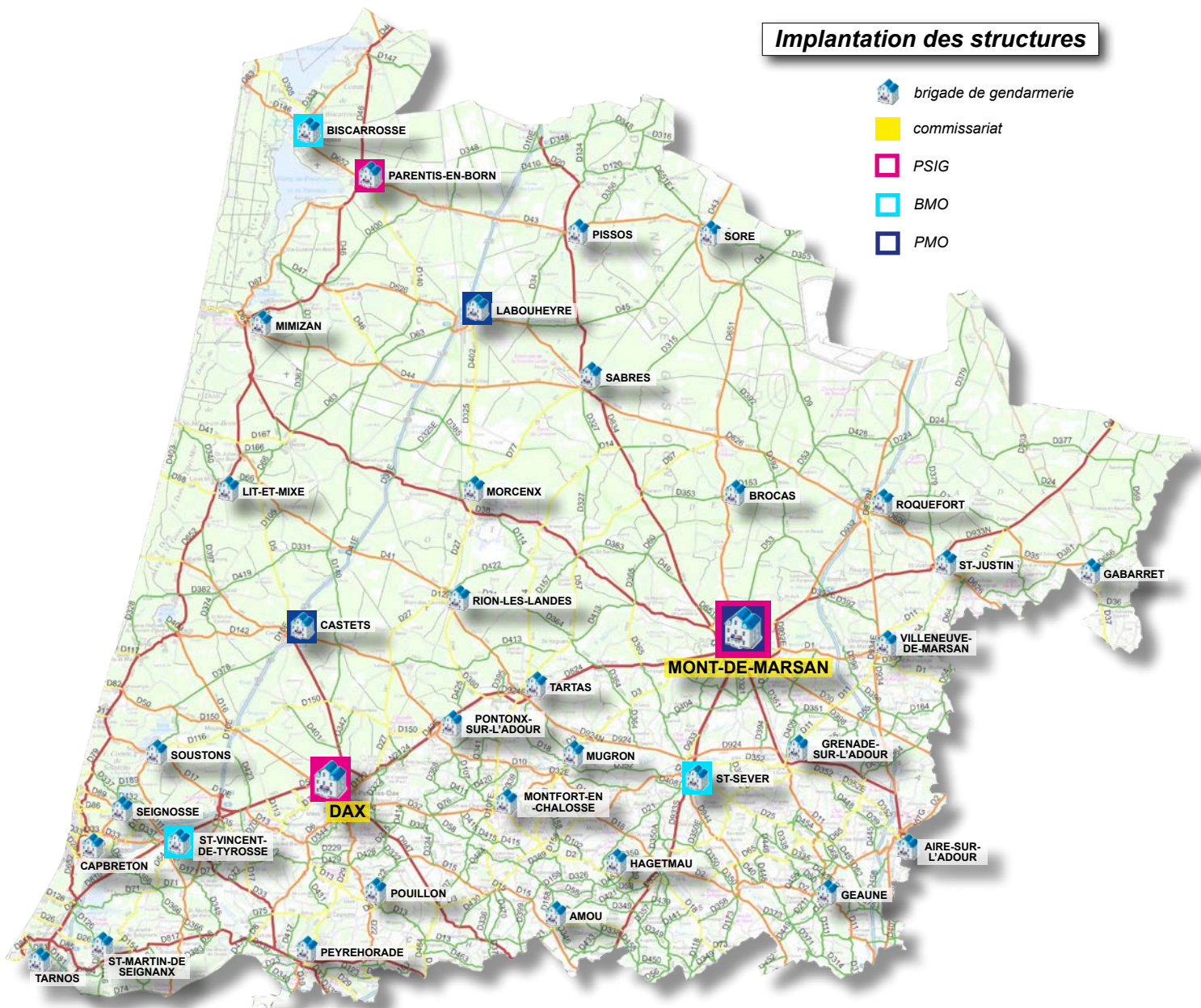
La sécurité publique

La sécurité publique dans le département des Landes est assurée par la Gendarmerie, excepté pour les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Pierre-du-Mont, Dax et Saint-Paul-les-Dax qui sont du ressort de la Police.

Police nationale | commissariat de Mont-de-Marsan (131 agents)
commissariat de Dax (92 agents)

Gendarmerie nationale | **853 agents** (dont 330 réservistes)
(Groupement de Gendarmerie Départementale des Landes) | **36 brigades** (dont 33 de proximité)
1 escadron départemental de sécurité routière (EDSR), spécialisé dans la lutte contre l'insécurité routière, composé de 3 pelotons motorisés (PMO) et de 3 brigades motorisées (BMO).
3 pelotons de surveillance et d'intervention gendarmerie (PSIG) qui sont des unités spéciales de renfort.

Implantation des structures



La sécurité routière

Les chiffres de l'année

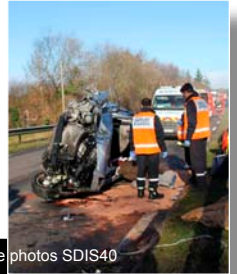


© Cellule photos SDIS40

Malgré une baisse de 31% du nombre de tués sur les routes landaises en 2016, **22 personnes ont perdu la vie** dans des accidents de véhicules. La plus jeune avait 14 ans, la plus âgée 88 ans.

Parmi les **196 accidents enregistrés** (en augmentation de 7%), il est à déplorer **232 blessés** (15% de plus qu'en 2015) qui conserveront des séquelles physiques et psychologiques.

Les blessures ont été majoritairement graves lorsqu'elles concernaient les victimes d'accidents en deux roues.



© Cellule photos SDIS40

La répartition géographique de ces accidents est souvent en lien avec la densité de population et de circulation. Elle est majoritairement concentrée dans les agglomérations urbaines de Mont-de-Marsan, de Dax ainsi que sur la côte sud du département.



La prévention par des contrôles routiers renforcés

12 364 infractions à la vitesse relevées, dont 117 de plus de 50 km/h.

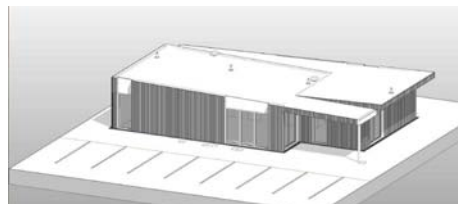
1 869 infractions à l'alcoolémie.

334 infractions à la législation sur les stupéfiants.

1 378 suspensions de permis prononcées en 2016 (+9% par rapport à 2015).

une trentaine d'opérations ont été financées pour un montant de **62 450 €**, dans le cadre du **Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière**.

Un nouveau centre d'examen de permis de conduire à Mont-de-Marsan



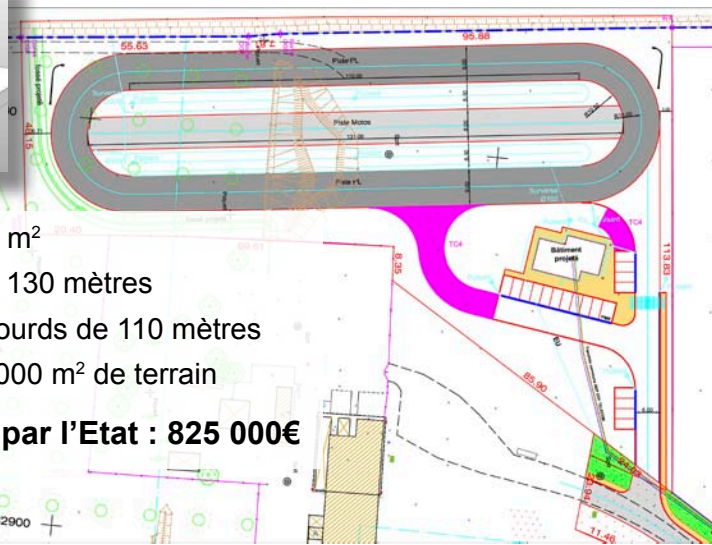
1 centre d'examen de 116 m²

1 piste d'examen moto de 130 mètres

2 pistes d'examen Poids lourds de 110 mètres

6 000 m² de voirie sur 12 000 m² de terrain

Coût total supporté par l'Etat : 825 000€



Poursuivre l'adaptation des moyens de l'Etat à la menace terroriste

Former les acteurs de la sécurité

L'état d'urgence s'est notamment traduit par la formation et l'adaptation des acteurs de la sécurité dans le département. La préfecture a développé des actions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation.

Ainsi, ce sont plus de **650 personnes qui ont été formées** tout au long de l'année 2016.

Ces formations ont été dispensées aux professionnels susceptibles d'être confrontés à des cas de radicalisation comme les maires, les policiers municipaux, les agents de l'éducation nationale, les assistants de service social, les conseillers des missions locales ou encore les éducateurs du secteur associatif.

Les forces de l'ordre, dont l'engagement physique est déterminant en cas d'intervention face à un acte terroriste, ont été spécialement formées.

Les effectifs des brigades anti-criminalité de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) se sont entraînés lors d'exercices en conditions réelles et ont été dotés de matériels et équipements spécifiques.

La simulation d'une action terroriste d'ampleur (dans un espace public ou un établissement scolaire) induit l'utilisation des matériels de protection et de défense, sert à tester les schémas de gestion d'un tel événement et à s'exercer aux techniques de riposte et de confinement.

Cette formation sera étendue en 2017 au profit des autres brigades de la DDSP et des pelotons d'intervention de la Gendarmerie.

Sensibiliser les populations

Les **établissements scolaires** sont une **priorité** dans la **prévention de la radicalisation** et l'anticipation d'événements liés au **terrorisme**. L'adaptation des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) a été initiée pour les écoles, les collèges et lycées du département.

La mobilisation des élus, des chefs d'établissement, des services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), des policiers et des gendarmes a été intense.

Un exercice intrusion, simulant une attaque terroriste, a été programmé dans chaque établissement et école avant la fin de l'année 2016.

Enfin, dans le cadre d'une délégation spécifique de crédits pour la sécurisation des établissements scolaires, **23 communes** se sont vu doter d'un financement exceptionnel pour sécuriser leurs établissements représentant près de **179 000 €** au total.



Garantir la sécurité lors des grands rassemblements

Un travail accru de sécurisation

Au regard de l'aggravation de la menace terroriste, l'Etat a réorganisé et renforcé les dispositifs de sécurité sur les **242 fêtes** qui émaillent la saison estivale dans les Landes.

Toutes ces festivités se sont déroulées sans incident, avec une attention particulière sur les deux plus grands événements du département que sont les fêtes de la Madeleine de Mont-de-Marsan et la Féria de Dax qui rassemblent respectivement 600 000 et 800 000 personnes.



Fêtes de la Madeleine de Mont-de-Marsan

— 327 policiers

— 475 CRS

— 132 gendarmes départementaux

— 17 douaniers

— 140 militaires (*dispositif Sentinelle*)

50% d'effectifs supplémentaires



Férias de Dax

— 472 policiers

— 429 CRS

— 118 gendarmes départementaux

— 206 gendarmes mobiles

— 80 militaires (*dispositif Sentinelle*)

45% d'effectifs supplémentaires



Les manifestations sportives

De la course à pied aux sports mécaniques aériens, les manifestations sportives très diverses, qui ont eu lieu dans le département en 2016, ont également connu un renforcement des dispositifs de sécurité.



© Préfecture 40



© Préfecture 40



© Bernard HENNEQUIN / CEAM



Quelles soient renommées, comme le RAID XL (raid nature aventure de 80km) et le Quicksilver Pro France (compétition internationale de surf), ou moins médiatiques, ce sont quelques **238 manifestations** sportives qui se sont déroulées dans l'**arrondissement de Mont-de-Marsan** et **221** dans l'**arrondissement de Dax**.

Exemple d'une manifestation : la ronde des sables à Soorts-Hossegor

3 & 4 décembre 2016

4 épreuves : 3 courses motos et 1 course quads

1 000 concurrents et 5 000 spectateurs

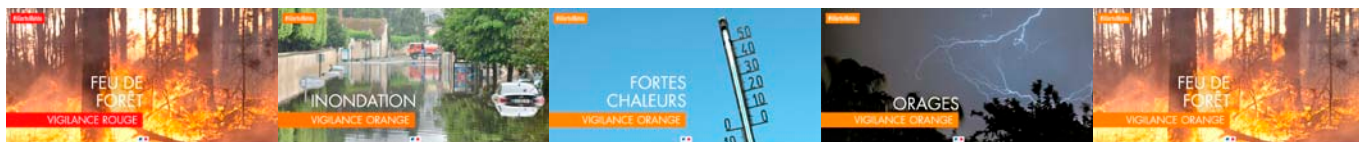
60 sauveteurs (*protection civile, médecins urgentistes et maîtres nageurs sauveteurs*)

5 policiers municipaux et 11 vigiles privés

30 gendarmes et 27 militaires (*dispositif Sentinelle*)

Anticiper, prévenir et gérer les crises

Les services de l'Etat anticipent et veillent, à l'échelon départemental, à la survenue d'évènements majeurs liés aux risques naturels et technologiques, aux risques d'attentat, à la sécurité routière. Leurs missions de prévention et d'information de la population d'évènements majeurs s'appuient sur des dispositifs de vigilance, d'alerte et d'exercices.



Vigilances et alertes remarquables de 2016

57 interventions du service de déminage de St-Martin-de-Seignanx.

2 épisodes de pollution (aux particules fines et à l'ozone) sur 4 jours.

11 vigilances orange (sur 49 jours)

1 vigilance rouge
pour risque de feux de forêt

3 activations
du centre opérationnel
départemental (COD)
à la préfecture

2 pour crue et inondation (sur 5 jours)

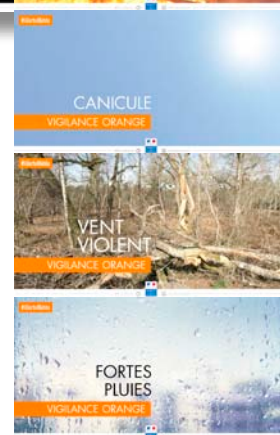
3 pour orage (sur 3 jours)

1 pour vent violent (sur 2 jours)

1 pour canicule (sur 3 jours)

2 pour vagues-submersions marines (sur 4 jours)

2 pour risque de feux de forêt (sur 32 jours)



en janvier, pour la gestion de la dérive du cargo **Modern Express**.

Trois zones possibles d'échouage ont été déterminées (Mimizan, St Julien-en-Born et Moliets-et-Maâ).

Tout au long du littoral, les municipalités ont activé leurs cellules de veille du plan communal de sauvegarde.

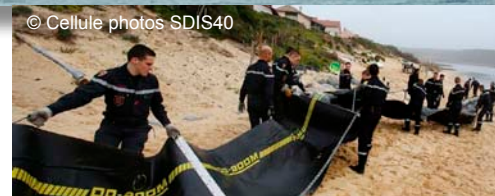
en avril, pour une fuite de gaz, du THT (tétra-hydro-thiophène), sur un convoi de wagons de transport de marchandises dangereuses, à la gare de Morcenx. (gaz qui sert à odoriser le gaz de ville pour le rendre détectable lors de fuites).

en septembre, pour un feu de forêt sur la commune de Trensacq.

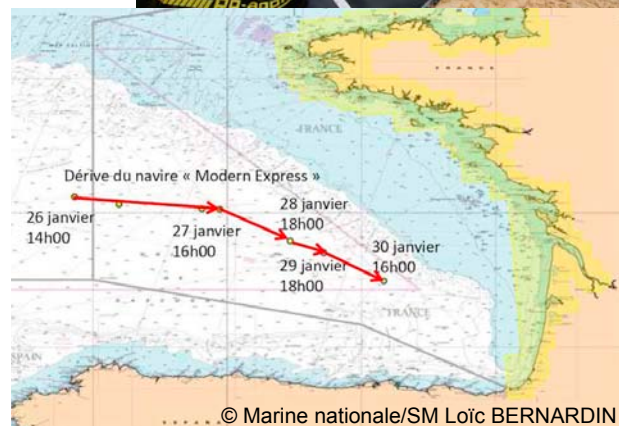
La lutte contre ce feu, qui a dévasté environ 70 hectares de végétation, a nécessité l'intervention de 120 pompiers du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et l'appui aérien de 4 avions.



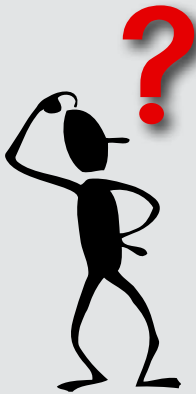
© Marine nationale/SM Loïc BERNARDIN



© Cellule photos SDIS40



© Marine nationale/SM Loïc BERNARDIN



COD : centre opérationnel départemental

Le COD est un outil de gestion de crise à la disposition du préfet. Il est mobilisé par le préfet quand un événement majeur a lieu dans son département (importantes manifestations, accident de grande ampleur, attentat, épisode climatique impactant les habitants, la sécurité routière, les infrastructures industrielles, l'environnement). Dirigée par le préfet, il rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, pompiers, SAMU, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'Etat et les opérateurs privés concernés, ainsi que les représentants des collectivités locales.

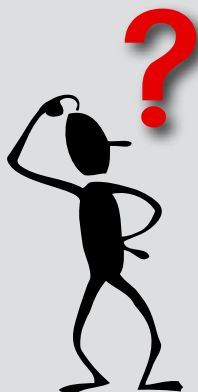


© Préfecture 40

Les exercices de sécurité civile

9 exercices réalisés en 2016

- 1 exercice **POLMAR-TERRE** dans le golfe de Gascogne.
- 1 mise en œuvre d'un **plan particulier de mise en sûreté** (PPMS) dans un établissement scolaire à Morcenx, lors d'une simulation d'agression type attentat, avec déploiement des secours et des forces d'interventions associées.
- 4 mises en œuvre de **plan particulier d'intervention** (PPI) lors de simulation d'accidents dans des entreprises industrielles de la chimie à Tarnos, Mont-de-Marsan, Rion-des-Landes et Lesperon.
- 1 mise en œuvre des **dispositions spécifiques au plan** organisation de la réponse sécurité civile (DS-ORSEC) lors d'une simulation d'un accident, dédiées aux risques liés à l'enceinte militaire de la direction générale de l'armement essais de missiles (DGA-EM) à Biscarosse.
- 1 mise en œuvre d'un **plan nombreuses victimes** (NOVI) à Mont-de-Marsan, dans le cadre d'une simulation d'attentat lors d'un grand rassemblement de personnes.
- 1 mise en œuvre d'un **plan transport de matières radioactives ou nucléaires** (TMR) à Mont-de-Marsan, dans le cadre d'une simulation d'accident entre 2 camions transportant des matières radioactives, des bonbonnes de gaz et 1 bus, en lien avec l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) et les services de l'Education Nationale.



PPMS
NOVI
PPI
TMR
DS-ORSEC
PCS

PPMS : le plan particulier de mise en sûreté est mis en place dans chaque école et établissement scolaire et doit permettre la mise en oeuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

PPI : le plan particulier d'intervention définit les moyens de secours mis en oeuvre et leurs modalités de gestion en cas d'accident dont les conséquences dépasseraient l'enceinte d'une installation industrielle.

PCS : le plan communal de sauvegarde définit, à l'échelon communal, les procédures d'actions, les moyens techniques et l'organisation des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Sous la responsabilité du maire, il a pour objectif l'information préventive et la protection des populations.

TMR : transport de matières radioactives ou nucléaires. Les mesures à prendre en cas d'accident radiologique, survenant au cours d'un TMR, sont consignées dans un plan de secours spécialisé (*dit PSS-TMR*) qui vise à protéger les populations, les biens et l'environnement contre les risques d'exposition externe et interne aux radioéléments.

Plan NOVI : c'est un plan d'action en cas d'accident avec de **NOMBREUSES VICTIMES**.

Il fait partie des plans élaborés dans le cadre du dispositif ORSEC.



DS-ORSEC : dispositions spécifiques au plan ORSEC

Lors d'un accident grave, plusieurs services de l'Etat et corps de métiers sont amenés à intervenir pour protéger et secourir les populations, les biens et l'environnement.

La mise en place du **plan organisation de la réponse sécurité civile (plan ORSEC)** permet l'organisation des secours sous une direction unique et rend plus efficace la coordination des équipes d'intervention et les remontées d'information.

Lorsque que ce plan est spécifique à une structure ou un environnement, on parlera de dispositions spécifiques au plan ORSEC.

Le plan ORSEC est déclenché par le préfet du département, qui assure également la **direction des opérations de secours (DOS)**. Il dispose pour cela du COD et s'il le souhaite d'un *poste de commandement opérationnel (PCO)* installé au plus près de la catastrophe.

Lorsque l'événement touche plusieurs départements ou au minimum un département et la mer, le préfet de zone assure la coordination des actions menées par les DOS (préfets et/ou préfet maritime).



Exercice POLMAR-TERRE

date : le 24 & 25 mai 2016

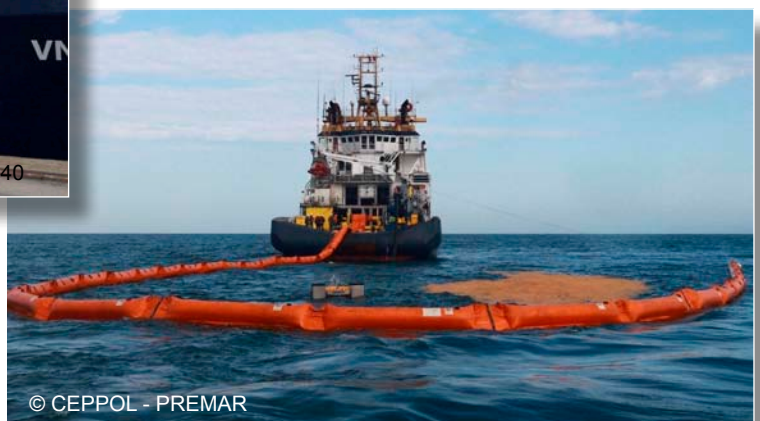
lieu : golfe de Gascogne et littoral landais

organisateurs : préfecture maritime de l'Atlantique
et préfecture des Landes

communes associées : Capbreton et Soorts-Hossegor

2 objectifs : « Assistance à navire en difficulté et lutte contre une
pollution maritime majeure par hydrocarbures »

« Organisation de la réponse de sécurité civile au niveau
communal et lutte contre la **pollution sur le littoral** »



Les plans communaux de sauvegarde

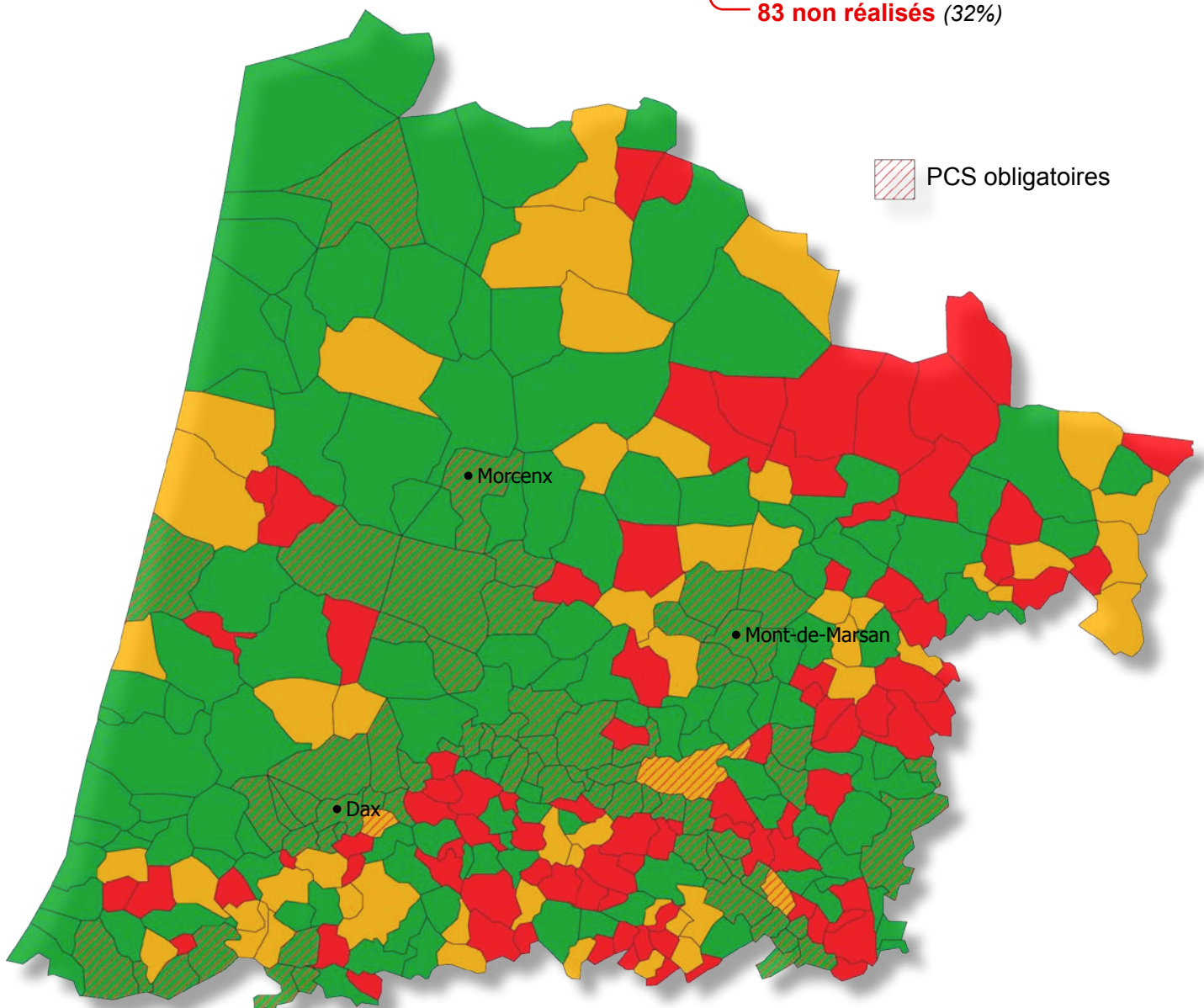
sur les **331 communes** du département (au 31/12/2016), **72** sont soumises à **obligation de réalisation d'un PCS** car potentiellement plus exposées à des risques majeurs naturels ou technologiques.

Les **259 autres** restent toutefois **potentiellement exposées à des risques sanitaires** et sont conscientes de l'intérêt de la mise au point de ce dispositif sur leur périmètre communal dont elles ont la responsabilité.

Les services de l'Etat et l'association des maires des Landes soutiennent et aident les communes pour la réalisation de leurs PCS.

72 PCS obligatoires = **69 réalisés** (96%)
3 en cours (4%)

259 PCS conseillés = **120 réalisés** (46%)
56 en cours (22%)
83 non réalisés (32%)





Les établissements recevant du public

Pour assurer un meilleur suivi du respect des règles de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), la politique d'information des élus a été renforcée.

La veille réglementaire mise en place depuis plusieurs années en liaison avec le bureau prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours ne fait qu'optimiser ce suivi. Le Guide de l'élu, consultable sur le site Internet de la préfecture, est régulièrement mis à jour.



4 967 ERP recensés en 2016, **545 visités** (+25%)

donnant lieu à **22 avis défavorables** (-33%)

Le secourisme

La préfecture organise chaque année l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) avec le concours des communes gestionnaires de piscines municipales.

90 diplômes du BNSSA délivrés

42 diplômes du BNSSA renouvelés

131 lauréats qui ont ainsi pu postuler à un emploi de surveillant de baignade de plage ou de piscine pendant la saison estivale.



© ministère de l'Intérieur



© S.DUGUY

La sécurité des baignades

2 millions de touristes chaque été

106 km de plage
sur 15 communes du littoral

37 postes de secours

42 zones de baignade surveillée

374 nageurs sauveteurs et maîtres nageurs sauveteurs
dont 58 CRS

12 plans d'eau intérieurs
sur 12 communes

18 postes de secours

18 zones de baignade surveillée

48 nageurs sauveteurs et maîtres nageurs sauveteurs

Malgré un important dispositif de sécurité sur les plages du littoral et de bords de lac, la **saison estivale 2016** a été marquée par **5 noyades** (dont 1 hors période et hors zone de surveillance).

Assurer la sécurité des installations pour une bonne protection de la population

Sous l'autorité et la responsabilité du préfet, les services de l'Etat ont en charge la mise en oeuvre de la réglementation et du contrôle des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, soit **11 établissements Seveso Seuil Haut**, **5 établissements Seveso Seuil Bas**.

Les services de l'Etat, dont la direction régionale de l'environnement et l'aménagement et du logement (DREAL) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), veillent aux obligations de **212 sites soumis à autorisation** et **47 sites soumis à enregistrement**.

Bilan des contrôles

90 contrôles effectués en 2016 dont 5 inspections inopinées menées à la suite de plaintes.

17 arrêtés préfectoraux avec suites administratives et/ou pénales (*pour mises en demeure, urgence, astreinte administrative journalière ou encore suspension d'activité*).

3 procès-verbaux de contraventions et délits



© SIGMA



© Grey WORLD

Bilan des instructions

27 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été instruits, conduisant à réglementer l'exploitation de 7 établissements dont 3 concernant de nouveaux établissements.

3 de ces instructions portant sur des **projets de parcs éoliens et de méthaniseurs** ont permis d'initier la **procédure d'autorisation unique**.

Cette démarche, expérimentée depuis le 1er novembre 2015 par l'ensemble des régions françaises, consiste à fusionner en **une seule et même procédure** plusieurs décisions qui peuvent être nécessaires pour la réalisation de ces projets.

Sur les 3 dossiers, 2 ont été rejetés. Le troisième qui concerne un projet de méthaniseur était toujours en cours à la fin de l'année 2016.

CODERST et CDNPS

Les membres du **Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)** se sont réunis **9 fois** en 2016 et **1 fois** pour ceux de la **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)**.

31 dossiers leur ont été **présentés**.

4 dossiers ont fait l'objet d'un **arrêté préfectoral d'autorisation**.

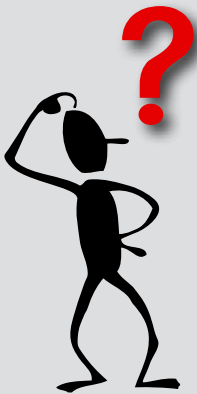
1 dossier a fait l'objet d'un **arrêté préfectoral d'enregistrement**.

15 dossiers ont fait l'objet d'un **arrêté préfectoral complémentaire**.

1 dossier présenté était **à fort enjeu** : le projet de l'**acierie de Celsa à Tarnos** permettant la création de **200 emplois directs**.



Au cours de l'année 2016, une **autorisation** a également été accordée à un **projet de méthaniseur** sur la commune de Bordères et Lamensans.



CDNPS **CODERST**

CODERST : le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, présidé par le préfet, est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées (ICPE), de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

CDNPS : la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, présidée par le préfet, est chargée de donner un avis sur les projets réglementaires et individuels portant sur les réserves (naturelles, biotopes, faune, flore), le patrimoine géologique, les projets des établissements hébergeant des animaux non domestiques, l'inscription et le classement de sites, les projets et travaux en sites classés, l'évolution des paysages et les travaux les affectant (dont les éoliennes), les règlements locaux de publicité (RLP), ainsi que les dérogations en matière d'urbanisme en l'absence de schéma de cohérence territoriale (Scot).

Assurer la sécurité alimentaire, la protection animale

L'année 2016, comme en 2015, a été une nouvelle fois profondément marquée par l'influenza aviaire, qui a nécessité une forte mobilisation des agents des services de l'Etat de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et de la direction départementale des territoires de la mer (DDTM).

La crise aviaire 2016

- **46 foyers** déclarés
- **175 604 animaux abattus** suite aux mesures sanitaires d'urgence (*pour enrayer l'épizootie qui a commencé en fin d'année 2015*)
- **prise en charge** des mesures sanitaires **par l'Etat** à hauteur de **5 100 000€**
- **vide sanitaire de 3 mois** qui a généré une **aide de l'Etat de 12 300 000€** auprès de **749 agriculteurs**
- un soutien de l'Etat de **2 100 000€** pour aider les **1706 salariés**, de 255 établissements, **en situation d'activité partielle**
- **500 dossiers de demandes d'aides** aux investissements de biosécurité



En lien avec cette épizootie (*qui a entraîné une moindre disponibilité d'animaux pour la transformation et la commercialisation*) la **filière « abattoirs palmipèdes et volailles »** enregistre une **baisse de 17 %**, contrairement à la **filière « abattage boucherie »** qui **reste stable** en 2016.

Il en découle aussi une **baisse des certificats pour l'export de 53 %** avec un nombre de **2 268 certificats**, qui attestent de la conformité à diverses spécifications fixées par les pays de destination.



La sécurité alimentaire

- **445 inspections en 2016**
- 305 inspections programmées
- 66 inspections de re-contrôles (*suite à des contrôles précédents défavorables*)
- 11 inspections d'agrément
- 28 inspections dans le cadre de plaintes
- 8 inspections dans le cadre d'une Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC)
- 27 inspections déclenchées par le système d'information généralisée de la direction générale de l'alimentation (DGAL)
- **37 procédures administratives de mise en demeure**
- **55 plaintes enregistrées (+20%)**
- **18 procès-verbaux de constatation d'infractions** transmis au procureur de la République (+80%)

Les plans de surveillance et les plans de contrôle

dispositif de surveillance de la contamination

541 prélèvements et analyses (-4%)

des productions primaires animales et denrées alimentaires d'origine animale, nationales ou importées, à tous les stades de la chaîne alimentaire

des productions primaires végétales (exploitations agricoles)

des aliments pour animaux



L'Opération Alimentation Vacances (OAV) et l'Opération Interministérielle Vacances (OIV)

82 établissements contrôlés (-62 %)

26 suites administratives (+10%)

13 avertissements
11 mises en demeure
2 procès-verbaux.

L'Opération Fêtes de Fin d'Année

39 inspections ont été réalisées concernant des établissements de production de **produits festifs**, de **producteurs d'huîtres**, de **restauration commerciale** ou des **métiers de bouche**.

Les autres prélèvements

469 prélèvements réalisés pour la recherche de l'**Encéphalopathie Spongiforme Subaiguës Transmissible**

1 145 prélèvements réalisés pour la recherche de **Trichines**

269 prélèvements réalisés pour la recherche de **Tuberculose**

ces prélèvements ont conduit à des **analyses négatives ou non significatives**

Mobiliser pour l'emploi, la compétitivité et la réglementation du travail

Favoriser l'emploi : les politiques de soutien et l'appui aux porteurs de projets

En 2016, le nombre de demandeurs d'emploi dans les Landes a progressé de 3,6 % malgré une baisse de 0,6 % à la fin de l'année. Cette progression a été ralentie par une amélioration du niveau d'activité économique et une mobilisation exceptionnelle des outils de la politique de l'emploi par les services de l'Etat.

2 431 contrats aidés signés en 2016

Les objectifs annuels fixés pour le département des Landes pour les contrats aidés ont été largement dépassés. Ainsi, ce sont **363 conventions Emplois d'Avenir, 1 703 Contrats d'Avenir et 365 Contrats d'Initiative Emploi** signés en 2016.

Depuis le mois de juillet, le niveau de sortie positive ou de **pérennisation dans l'emploi** est de **50%**.

1 361 contrats d'apprentissage, soit une hausse de plus de 4 % par rapport à 2015

Dans les Landes, le nombre de **contrats d'apprentissage** signés en 2016 est en **hausse de plus de 4 %** (1 361 contrats contre 1 306 en 2015). Cette augmentation concerne principalement les contrats enregistrés par la Chambre de Commerce et d'Industrie (+ 4,6 %).

Par ailleurs, les cellules mensuelles «apprentissage» réunissant les trois chambres consulaires, l'ensemble des CFA et les prescripteurs du service public de l'emploi autour des services de l'Etat et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ont permis de traiter les situations les plus difficiles d'offres et demandes à satisfaire sur le département. Ainsi, **59% des offres et 64 % des demandes à satisfaire ont été réalisées.**



Visite du CFA de Mont-de-Marsan

Plus d'1 M€ de l'Etat pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi

L'Etat, très concerné par ce soutien à l'emploi des jeunes, a attribué plus d'**1M€** à la **Mission Locale des Landes**.

L'année 2016 est marquée par le déploiement de **dispositifs d'insertion pour les jeunes** :

- la **Garantie Jeunes** avec **310 entrées** dans le dispositif en 2016. **445 jeunes** ont bénéficié de la Garantie Jeunes depuis son lancement en **2015** pour le département des Landes.

- l'**initiative pour l'emploi des jeunes** : **54 jeunes** accompagnés par la **Mission locale** et **194 jeunes** orientés vers le dispositif du **Conseil départemental**.

L'année 2016 est également marquée par le déploiement des **aides à l'embauche aux entreprises** (7 047 demandes et **6 000 aides accordées**) et du **plan 500 000 formations** avec **4 484 entrées** à fin novembre, soit plus du double comparé à novembre 2015.

Plus de 3,5 M€ versés par l'Etat en 2016 pour l'insertion par l'activité économique

Les services de l'Etat ont accompagné une trentaine de structures d'insertion par l'activité économique qui ont ainsi bénéficié d'une aide de plus de 3,5 M€ en 2016. Celle-ci a été complétée par la mise en oeuvre du fonds départemental d'insertion et du dispositif local d'accompagnement pour un montant de près de 98 000 €.

Favoriser la compétitivité des entreprises landaises :

Par une meilleure connaissance du tissu industriel

Les services de l'Etat ont réalisé 58 visites d'entreprises au cours de l'année 2016. L'objectif est de permettre une meilleure connaissance du tissu industriel landais afin d'assurer et d'adapter le déploiement de la politique économique nationale sur le territoire.

Ces visites sont également l'occasion d'informer les dirigeants rencontrés, sur les principales mesures du pacte de responsabilité, de la simplification administrative, des appels à projet, à manifestation d'intérêt et actions du programme d'investissement d'avenir (PIA), et des nouveaux dispositifs de soutien de l'emploi et de l'investissement.



© Préfecture 40



Visite de l'entreprise Aqualande à Roquefort

Par un soutien à l'investissement

L'Etat apporte son soutien à deux entreprises landaises à travers le dispositif d'aide à la réindustrialisation.

Cette aide est en cours pour un montant total de 10,5 M€ :

- 10 M€ pour le Groupe Gascogne afin de moderniser, automatiser la production et maintenir 834 emplois
- 500 K€ pour Lesbats scieries d'Aquitaine pour la création d'une unité de fabrication de bois massif abouté et de seconde transformation du bois, la création de 10 emplois et le maintien de 112 postes.

Par la préservation des emplois et de l'activité

En 2016, l'Etat a permis de préserver 4 033 emplois sur le département représentant une aide de 2,65 M€ aux entreprises dont 2,1 M€ pour la filière « canard » en raison de la crise de la grippe aviaire. Sur 372 décisions d'autorisation rendues, 255 dossiers concernaient les professionnels de la filière palmipèdes.

Grâce à la mise en oeuvre de l'activité partielle, 12 licenciements ont pu être évités (32 000 heures utilisées, représentant 253 000 €) dans l'entreprise HIRICA.

La mission d'inspection de la législation du travail

L'inspection de la législation du travail dans les Landes a veillé au **respect du droit du travail** par des actions de contrôle, d'information et d'échanges avec les entreprises.

3 thématiques étaient transversales aux missions :

- la santé et la sécurité au travail
- la qualité et l'effectivité du droit et du dialogue social
- la lutte contre le travail illégal et contre les détachements illicites

Au cours de l'année 2016, les services de l'Etat ont rencontré plusieurs organismes, notamment la fédération du BTP, la fédération de la Course Landaise ou encore le syndicat des producteurs d'asperges. Ces entretiens ont permis d'informer et d'échanger sur les pratiques en matière du droit du travail et sur la prévention des infractions.



© Laurent MIGNAUX



une activité en hausse en 2016

- 850 contrôles (+4,5%)
- 329 enquêtes (+12%)
- 179 réunions CHSCT (+20%)
- 117 enquêtes sur des licenciements de salariés protégés (+22%)
- 8 signalements (+60%)
- 218 décisions (+39%)
- 50 procès-verbaux (+50 %)
- 4 rapports en vue d'une amende administrative pour défaut de déclarations de détachement (+50%)
- 4 rapports en vue d'une amende administrative pour défaut de document de décompte du temps de travail



© Préfecture 40

Signature d'une convention entre les services de l'Etat et l'association DEPHIE visant à mettre en œuvre des actions de sensibilisation dans sept entreprises Landaises en vue de promouvoir, accompagner, favoriser et développer le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans le département des Landes.

Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

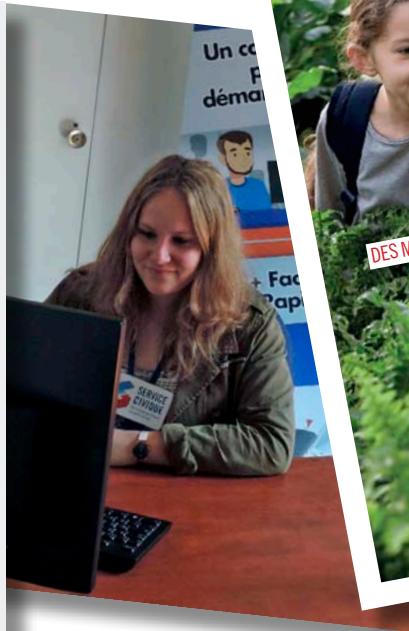
400 jeunes en service civique

Le service civique est un moyen pour **renforcer le sens civique** des volontaires et les **sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté**.

En **2016**, ce sont près de **400 jeunes landais** qui ont bénéficié du dispositif, soit une **augmentation de près de 43 %** par rapport à 2015.

Laura et Aude en service civique à la préfecture de Mont-de-Marsan, sont affectées à l'accueil des usagers. Elles les orientent dans les démarches administratives et les accompagnent pour effectuer leurs pré-demandes en ligne sur internet.

Aude : «*le contact avec les usagers développe mon sens des relations humaines et les tâches qui me sont confiées sont source d'initiatives. Ces nouvelles expériences sont un plus dans mon parcours professionnel*»



La création de la réserve civique

Initiée en janvier 2017, la **réserve civique** permet à toute personne de **servir les valeurs de la République** et de **s'engager à titre bénévole et occasionnel** dans le cadre de **projets d'intérêt général**.



Les missions ne peuvent pas excéder un nombre d'heures hebdomadaires défini par voie réglementaire (24h). Deux réunions de travail ont été conduites pour prévoir les missions à proposer et établir un schéma de gouvernance.

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

L'accueil, l'hébergement et l'insertion

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) est un des grands axes de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées.

Le SIAO dans les Landes répond à deux niveaux de prise en charge : l'urgence et l'insertion. Il instaure une collaboration active de tous les acteurs locaux de l'accueil, de l'hébergement et du logement. L'année 2016 a été marquée par un pilotage des SIAO au niveau régional.

Une association gestionnaire du SIAO et du 115 (plateforme téléphonique du SAMU social) est chargée de mobiliser le parc hôtelier pour l'Etat.

Finalités et enjeux du SIAO

- Améliorer l'orientation et la prise en charge.
- Rendre plus simples, transparentes et équitables les modalités d'accueil.
- Favoriser un travail coordonné des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement pour améliorer la fluidité hébergement/logement.
- Construire des parcours d'insertion adaptés vers le logement et favoriser dès que possible l'accès au logement.

Les dispositifs d'hébergement

Répartition des 148 places d'hébergement au 31 décembre 2016
(hors dispositif d'hébergement Allocation Logement Temporaire ALT)

Structures	Places d'hébergement d'urgence	Places d'insertion/stabilisation
Association ALP/LISA <i>Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont</i>	32	53
Maison du logement <i>Dax</i>	31	24
Accueil et Solidarité <i>Aire-sur-l'Adour</i>	6	1

Le parc d'hébergement financé via l'allocation de logement temporaire (ALT)

Il représente **88 logements mobilisés** pour une capacité d'accueil de **255 personnes**. L'enveloppe départementale en 2016 s'est élevée à **305 776 €** pour ce dispositif, soit une augmentation significative de 22% par rapport à celle de 2015.



Le recours au dispositif hôtelier en diminution en 2016

Le recours à ce dispositif a diminué en 2016 grâce à la collaboration entre les services de l'Etat, l'association gestionnaire du centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) et l'association gestionnaire du SIAO/115.

Les efforts pour mobiliser dès que possible des solutions alternatives, notamment pendant la période hivernale, ont contribué à la maîtrise du recours à l'hôtel. Le financement de ce dispositif est également en baisse de 11 %.

L'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

En 2016, l'Etat a apporté son **soutien financier** à l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) pour un montant de près de **86 000 €** soit une augmentation de 15 % par rapport à 2015.

Ce dispositif est géré par l'association ALP-LISA pour une vingtaine de places.



Le centre d'accueil des demandeurs d'asile

Le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) des Landes, géré par l'association LANDANA, a été autorisé en 2016 à étendre sa capacité d'accueil à 38 places. Désormais, 116 places sont disponibles. Ce type d'hébergement a été financé à hauteur de **629 203 €** (+19%).

Près de 864 000 € d'aide de l'Etat pour 5 centres d'accueil et d'orientation dont 2 pour mineurs

A la suite du démantèlement du campement de la lande à Calais, les **services de l'Etat**, en lien avec les **collectivités locales et les associations**, ont eu recours en 2016 :

- à **3 centres d'accueil et d'orientation (CAO)** à Biscarosse, Aire-sur-l'Adour et Soustons,
- à **2 centres d'accueil et d'orientation pour mineurs (CAOMI)** à Vieux-Boucau et Biscarosse.

Près de **150 migrants** en provenance de Calais ont été **accueillis** dans les CAO en 2016, dont **61 mineurs**.

Deux autres **projets d'ouverture de CAO** ont été amorcés en 2016 :

- un de **37 places** sur la commune de Mont-de-Marsan,
- un autre de **20 places** sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul.



Visite du CAO de Vieux-Boucau

L'accès au logement des personnes défavorisées

Le sujet du logement pour les personnes défavorisées est complexe, allant de l'hébergement temporaire au logement pérenne, puis de l'accès au logement au maintien dans les lieux, en passant par la prévention des expulsions locatives et la lutte contre l'habitat indigne.

Afin de renforcer la veille sociale, pour mieux repérer et orienter ces publics les plus fragiles et aussi d'articuler de façon efficace les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement, l'Etat et le Conseil départemental s'emploient au pilotage du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Les actions de ce dispositif sont mises en œuvres par l'Etat et le Conseil départemental, en partenariat avec la caisse d'allocations familiales (CAF), les communes, les collectivités territoriales, les associations d'insertion et d'hébergement, les bailleurs sociaux et privés, l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et la Maison du Logement.

La réserve préfectorale

Suites aux commissions de 2016, **209 dossiers** avec logement ont été traités en 2016 (+6%) **sur le contingent préfectoral**.



Le droit au logement opposable

L'activité au titre du droit au logement opposable (loi DALO) connaît une légère baisse en 2016 : **100 dossiers instruits** (-26%) pour **53 relogements reconnus prioritaires et urgents** (-19%).

La commission d'examen des situations individuelles

L'activité de la commission d'examen des situations individuelles (CESI) dans le cadre du PDALPD connaît également une légère baisse : **67 dossiers en 2016** (-6%). Parmi ces 67 dossiers : **24** ont été fléchés vers le **relogement**, **9** vers le pôle **lutte contre l'habitat indigne**, **7** vers l'**intermédiation locative** (ALP-LISA), **20** vers la **réserve préfectorale** et **5** vers le **DALO**.

La commission de conciliation

La commission de conciliation, qui intervient dans le cadre des **litiges entre propriétaires et locataires**, a connu en 2016 un accroissement significatif des dossiers traités, ainsi que des conciliations réalisées : **45 dossiers traités (+13%)** pour **28 litiges conciliés (+22%)**.



La prévention des expulsions locatives

L'ADIL et la Maison du Logement ont été saisies dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, pour **1 754 nouveaux actes de procédure** dont :

- **1 230 commandements de payer les loyers**
- **200 assignations**
- **324 commandements de quitter les lieux**

Le soutien aux politiques familiales

Le Schéma Départemental des Services aux Familles

Dès le mois de mai 2016, un diagnostic a été engagé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales et enrichi par le Conseil Départemental, les services de l'Etat, et l'ensemble des acteurs mobilisés sur les questions de parentalité. Les données et analyses issues de ce diagnostic ont permis la signature du Schéma Départemental des Services aux Familles en décembre 2016.



Le plan d'action

5 axes stratégiques :

- Développer une offre globale d'accueil du jeune enfant
- Améliorer l'offre d'accueil des jeunes de 6-11 ans révolus en dehors de l'école
- Améliorer le maillage départemental en matière de soutien à la parentalité
- Mieux faire connaître les services existants aux familles et aux partenaires
- Veiller à l'accès aux services des familles



L'accompagnement des familles les plus fragiles

Les crédits ont permis de financer les actions liées aux consultations de conseil conjugal menées par l'association Couples et Familles, mais n'a pas permis de rémunérer la totalité des heures réalisées par le Planning Familial.

Ont été subventionnés :

- **L'association Couples et Familles des Landes** (2 744 €) pour 343 heures réalisées, 129 personnes rencontrées pour une majorité par entretiens relatifs à la vie de couple et à l'estime de soi.

- **Le Mouvement Français pour le Planning Familial** (12 772 €) pour 1226 heures effectuées et 3872 personnes rencontrés en individuel ou dans les établissements scolaires avec une majorité d'entretiens concernant la contraception, les infections sexuellement transmissibles, ainsi que l'IVG.

- **Les conventions quinquennales 2016- 2020** avec ces deux acteurs ont été renouvelées en tenant compte de la loi de réforme du système de santé du 16 janvier 2016.

30 000€ pour favoriser l'intégration des non ressortissants

L'Etat a soutenu **quatre ateliers sociolinguistiques** pour favoriser l'**intégration** des personnes non ressortissantes par l'apprentissage de la langue française :

- **20 500 €** à l'Atelier «**Pour vouloir apprendre**» porté par l'Amicale Laïque Montoise. Une formatrice qualifiée *Français Langue Etrangère* (FLE) et treize bénévoles sont engagés dans l'apprentissage du français, comprenant huit niveaux et allant de l'analphabétisme au perfectionnement. **158 primo-arrivants** ont fréquenté l'atelier.



- **4 000 €** à l'**Atelier linguistique et préparation au code de la route** porté par l'association « Bois et Services » située au quartier du Peyrouat (contrat de Ville) à Mont-de-Marsan. Une salariée a donné des cours à **26 stagiaires primo-arrivants**.

- **3 789 €** à l'**Association Dacquoise d'Enseignement Bénévole** à Dax qui fonctionne avec 52 bénévoles et qui mène des ateliers d'alphabétisation, de soutien scolaire et de lutte contre l'illettrisme.

- **2 500 €** à **La Clé des mots** située à Biscarrosse et fonctionne avec des bénévoles. **8 personnes primo-arrivantes** ont bénéficié des cours.

Pour toutes ces actions, les associations effectuent une évaluation quantitative et qualitative en fonction d'indicateurs standardisés au plan national. Ces évaluations sont ensuite transmises à la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN) au ministère de l'Intérieur.

L'information de la jeunesse, le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes

L'Information Jeunesse (IJ)

La DDCSPP anime le réseau des 14 Bureaux et Points Information Jeunesse des Landes à raison de 4 réunions/an en direction des animateurs-informateurs autour de thématiques variées. En 2015, elles ont été complétées par :

- 2 journées régionales à Bordeaux pour le séminaire régional de l'information jeunesse
- 2 journées de formation à Morcenx sur le thème «S'organiser pour mieux gérer son temps»

De par son action généraliste, le réseau IJ constitue un observatoire local des attentes, besoins et préoccupations des jeunes. Il est un des maillons essentiels sur lequel s'appuie notre action départementale en direction des jeunes.

Favoriser l'autonomie et l'initiative des jeunes

Depuis 18 ans maintenant, les Landes ont mis en place un dispositif partenarial d'aide aux projets de jeunes particulièrement exemplaire appelé « **Landes Imaginations** ». Financé par l'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA et depuis 2012 par le Conseil régional d'Aquitaine, ce dispositif a accompagné depuis sa création plus de **240 projets de jeunes de 12 à 30 ans**.

En 2016, **14 projets** ont été soutenus par l'Etat à hauteur de **8 420 €** soit **27% du montant total** des ces projets. Il s'agit de 7 projets centrés sur la mobilité, 4 sur la culture, 2 sur le sport et 1 projet spécifique « un jardin pour demain » avec un volet consommation responsable.

La Commission pour l'insertion et la citoyenneté des jeunes

Afin de veiller à la coordination des dispositifs Garantie Jeunes, Initiatives pour l'Emploi des Jeunes et Service Civique, d'assurer une visibilité et lisibilité optimale et d'impulser la mobilisation collective nécessaire à leur pleine réussite, le Conseil départemental des Landes et les services de l'Etat ont mis en place, depuis juin 2015 un outil de pilotage unique : la **Commission pour l'insertion et la citoyenneté des jeunes**. Tous les mois, dans le cadre de sa commission restreinte, un point est fait sur l'avancement du service civique.



© Préfecture 40

L'Etat, en collaboration avec le Bureau Information Jeunesse de la Ville de Mont de Marsan ont créé le **Village de l'Engagement Citoyen**, le 16 novembre 2016 à l'Auberge Landaise à Mont-de-Marsan. Il a réuni plus de 280 jeunes landais de 14 à 25 ans (110 lycéens, 110 volontaires, 60 jeunes d'espaces jeunes).

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives

Le Centre National pour le Développement du Sport



Les crédits du CNDS se sont élevés en 2016 à **667 090 € (-5%)**. Les subventions ont bénéficié à **55 associations sportives (-28%)** pour un montant de **260 100 €** et **46 Comités Départementaux (+5%)** pour un montant de **406 990€**.

Le **dispositif Emplois CNDS** a financé directement **30 emplois** en 2016 dont 6 nouveaux.

Par ailleurs, les crédits CNDS ont soutenu un **projet de construction** à Tartas du centre de la Ligue Côte Basque Béarn Landes de **tennis** pour un montant de **200 000 €**.



La protection des populations

En matière de **contrôles d'établissements d'APS** (activités physiques et sportives) l'accent a été mis cette année sur les écoles de surf, françaises et étrangères. En ajoutant les établissements proposant des loisirs nautiques motorisés, les piscines privées à usage collectif et les écoles de voile, plus de **70 établissements ont été contrôlés**. Les cas non conformes restent mineurs et trouvent des solutions essentiellement grâce à des rappels à la réglementation.

Les **éducateurs sportifs** en capacité d'encadrement contre rémunération, se sont vus délivrer **301 cartes professionnelles**. Il a également été délivré **44 attestations de stagiaires** qui permettent aux éducateurs sportifs en formation d'encadrer contre rémunération.

Il est à noter que 2 cartes professionnelles ont également été retirées.

Au sujet des **équipements sportifs**, l'actualisation du recensement portait en 2016 sur les 5 communes de 2 500 à 10 000 habitants. **132 fiches installations** ont été vérifiées et mises à jour lorsque c'était nécessaire et **315 fiches équipement** actualisées.

Promouvoir l'emploi et les formations

Les Services de l'Etat ont été présents sur les différents **forums** qui accueillent les jeunes lycéens afin de présenter les formations et métiers du sport et de l'animation.

Trois agents sont formés à l'accompagnement à la validation des acquis professionnels (VAE) et une autre est chargée d'instruire les demandes des éducateurs sportifs issus de l'Union Européenne, qui souhaitent s'établir en France ou y réaliser des prestations de services.



© Préfecture 40

Les Services de l'Etat ont reçu **198 demandes d'autorisation de libre prestation de service** en surf (+8%) dont **49 primo-déclarants** pour les Landes, contre 37 en Gironde. Les **ressortissants allemands** représentent la majorité des demandeurs dans les Landes, ils ont déposés **67 demandes**. Les Français sont de plus en plus nombreux à présenter des demandes d'autorisation de libre prestation de service ; ils en ont déposé 9 en 2016. Deux demandes de libre établissement ont également été déposées auprès des services compétents.



La mise en place d'un **diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** (DEJEPS) Rugby à XV a été poursuivi en 2016. Cette formation est coordonnée par un professeur de sport de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSP) sur l'**antenne sud du CREPS de Talence à Soustons**. Cette formation a prouvé toute sa pertinence dans un secteur très déficitaire et fortement représenté sur le territoire landais.

Mise en œuvre en 2015, dans le cadre des mesures prises par le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), **SESAME** est un dispositif permettant l'accompagnement des jeunes en rupture sociale ou professionnelle vers une qualification et un emploi dans les métiers du sport et de l'animation.

Depuis son lancement, ce sont **14 jeunes** qui ont été recensés, 6 issus de zone de revitalisation rurale (ZRR), 8 issus de *quartier politique de la ville* (QPV).

5 sont entrés en formation pour une aide totale de 7084€. Les autres n'ont pas encore finalisé leur projet.:

- 1 a obtenu le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité *activités gymniques de la forme et de la force*.
- 2 ont obtenu la partie générale du *brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectifs de mineurs* (BAFA).
- 2 ont débuté des formations BPJEPS spécialités *activités aquatiques et de la natation et activités physiques pour tous*.

Favoriser le développement équilibré et durable du territoire

La politique de la ville

112 Projets Educatifs Territoriaux dans les Landes



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Les services de l'Etat ont accompagné les élus, les techniciens coordonnateurs des **projets éducatifs territoriaux** (PEDT), ainsi que les animateurs et les associations dans la mise en oeuvre des projets. Aujourd'hui, le pilotage des **112 projets** est assuré par **11 communautés de communes**, **20 syndicats intercommunaux** à vocation unique et **81 communes**.



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

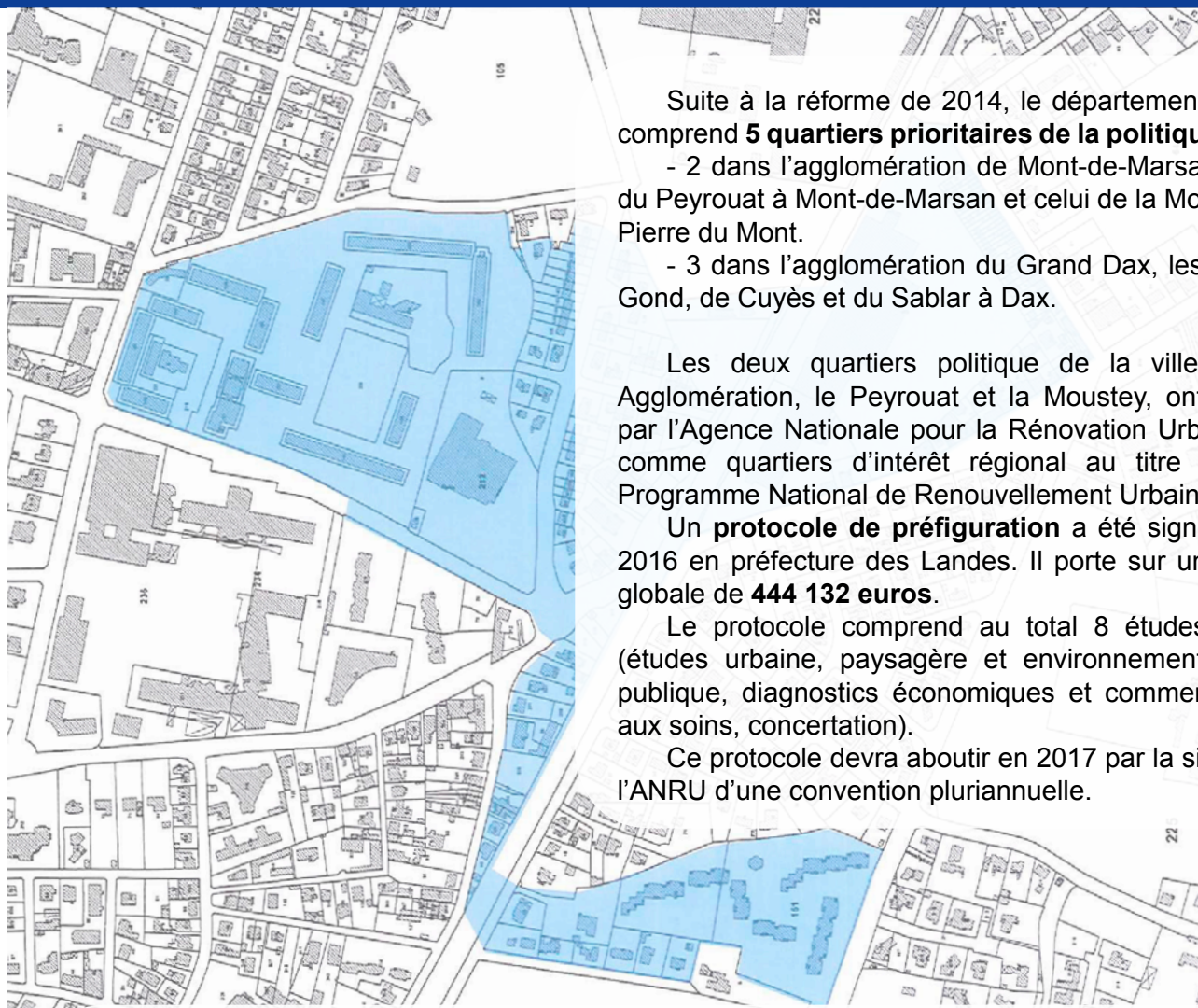
L'année 2016 a été marquée par la mise en oeuvre des contrats de ville signés par les agglomérations de Dax et Mont-de-Marsan en octobre 2015, pour la période 2015 / 2020. Les contrats de ville reposent sur 3 piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

En 2016, à travers le déploiement de plus de 80 projets et dispositifs sur les cinq quartiers politique de la ville du département (Dax, Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont), les contrats de ville ont permis d'œuvrer à accompagner et favoriser l'emploi et l'insertion, l'éducation et la parentalité, la cohésion sociale, la santé et la transmission des valeurs républicaines.

Ainsi, des *adultes relais* assurent des missions de médiation sociale dans les quartiers. Ils sont passés de 8 en 2015 à 10 pour 2016 (deux postes supplémentaires affectés à l'Agglomération de Mont-de-Marsan et au tissu associatif sur Dax).

Ces implications ont permis en 2016 d'orienter **4 jeunes** de Dax vers le **dispositif SESAME**.





Suite à la réforme de 2014, le département des Landes comprend **5 quartiers prioritaires de la politique de la ville** :

- 2 dans l'agglomération de Mont-de-Marsan, le quartier du Peyrouat à Mont-de-Marsan et celui de la Moustey à Saint Pierre du Mont.

- 3 dans l'agglomération du Grand Dax, les quartiers du Gond, de Cuyès et du Sablar à Dax.

Les deux quartiers politique de la ville du Marsan Agglomération, le Peyrouat et la Moustey, ont été retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartiers d'intérêt régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Un **protocole de préfiguration** a été signé le 26 juillet 2016 en préfecture des Landes. Il porte sur une enveloppe globale de **444 132 euros**.

Le protocole comprend au total 8 études spécifiques (études urbaine, paysagère et environnementale, sécurité publique, diagnostics économiques et commerciaux, accès aux soins, concertation).

Ce protocole devra aboutir en 2017 par la signature avec l'ANRU d'une convention pluriannuelle.

Les habitants des quartiers sont désormais directement associés à la démarche contractuelle à travers les conseils citoyens. Tous les dispositifs (contrats de ville et projets de renouvellement urbain) sont conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Les conseils citoyens ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.

La déléguée du Préfet

L'interlocuteur des acteurs locaux

placée sous l'autorité hiérarchique directe du préfet des Landes, la déléguée du préfet est une interlocutrice de proximité sur les sujets des quartiers prioritaires de la politique de la ville, auprès des institutions, des collectivités, des associations et des conseils citoyens.

Elle contribue à renforcer la présence de l'Etat dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre dans les quartiers, dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la cohésion sociale et de la rénovation urbaine.

Les concours financiers de l'État

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La DETR a pour objet le financement des opérations favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural ou les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique.

Conformément à l'article 161 de la loi de finances pour 2016 et pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement a poursuivi son **soutien à l'investissement public en milieu rural**, en pérennisant l'abondement de cette enveloppe qui était pour le département des Landes de **8 836 345€**. Ce soutien financier produit un effet levier important, représentant **33% du montant total des opérations réalisées**.

La DETR en 2016

- **236 projets** (représentant une demande de subvention sollicitée de 15 675 325 €)
- 158 complets (67%)
- 61 incomplets (26%)
- 17 inéligibles, sans objet ou absence de dossier (7%)
- 13 projets dont la demande de subvention est supérieure à 150 000 € sur lesquels la commission doit se prononcer.

Arrondissement de Dax

- Construction d'une école primaire et réaménagement d'un groupe scolaire
- Travaux d'accessibilité et de sécurité / Rénovation de bâtiments publics
- Construction d'un nouveau centre technique communal

Arrondissement de Mont-de-Marsan

- réhabilitation et restructuration d'un bâtiment en pôle culturel et touristique
- aménagement du bourg du Muret
- création d'une maison de santé pluridisciplinaire

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)

A destination des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, le FSIPL, proposé par le gouvernement, a été créé par la loi de finances de 2016 pour soutenir les projets relatifs à la transition énergétique et au titre des projets de territoire et de développement des communes considérées comme des « bourgs centres ».

Ce sont **5,9 M€ de crédits du FSIPL** qui ont été accordés par l'Etat à des projets présentés par les communes landaises et leurs EPCI.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Attribué aux bénéficiaires du versement anticipé ou aux collectivités relevant du régime de droit commun, le FCTVA constitue un des mécanismes permettant de dégager plus de capacité d'autofinancement et ainsi soutenir l'investissement public.

A compter du 1er janvier 2016, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie sont devenues éligibles au FCTVA.

35,16M€ de FCTVA ont été versés aux collectivités landaises en 2016.

Le soutien aux collectivités locales

Le contrôle de légalité des marchés publics

En 2016, 3020 actes ont fait l'objet d'un contrôle approfondi et prioritaire donnant lieu à 692 interventions, dont 8 recours gracieux. Des dossiers ont également fait l'objet d'un signalement au procureur de la République.

Les actes relevant de la fonction publique territoriale ont donné lieu à 304 contrôles au titre des actes prioritaires, générant 5 interventions dont un recours gracieux qui a abouti au retrait de l'acte litigieux.

Au cours de l'année 2016, 1811 actes d'urbanisme ont été contrôlés en partenariat étroit avec les services de la DDTM. Suite aux réformes récentes des lois ALUR et NOTRe, les services ont été vigilants sur les dossiers des plans locaux d'urbanisme (PLU) et plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le contrôle budgétaire

Dans le cadre du contrôle budgétaire 2016, 1203 budgets primitifs ont été reçus à la préfecture et à la sous-préfecture.

357 budgets primitifs ont été contrôlés dans le délai réglementaire.

Une attention particulière a été portée sur le principe du respect de l'équilibre réel en raison du contexte budgétaire contraint (baisse des dotations, emprunts structurés...). Aucune saisine de la Chambre régionale des comptes n'est intervenue. Un partenariat avec la DDFIP a été signé en décembre 2014 et a été mis en oeuvre en 2016 sur certaines collectivités territoriales appelées à fusionner au 1er janvier 2017.

Le contrôle de légalité et le conseil aux élus

Le conseil préalable aux élus permet d'éviter que les collectivités et établissements publics ne transmettent des actes entachés d'erreurs et de prévenir d'éventuelles difficultés contentieuses.

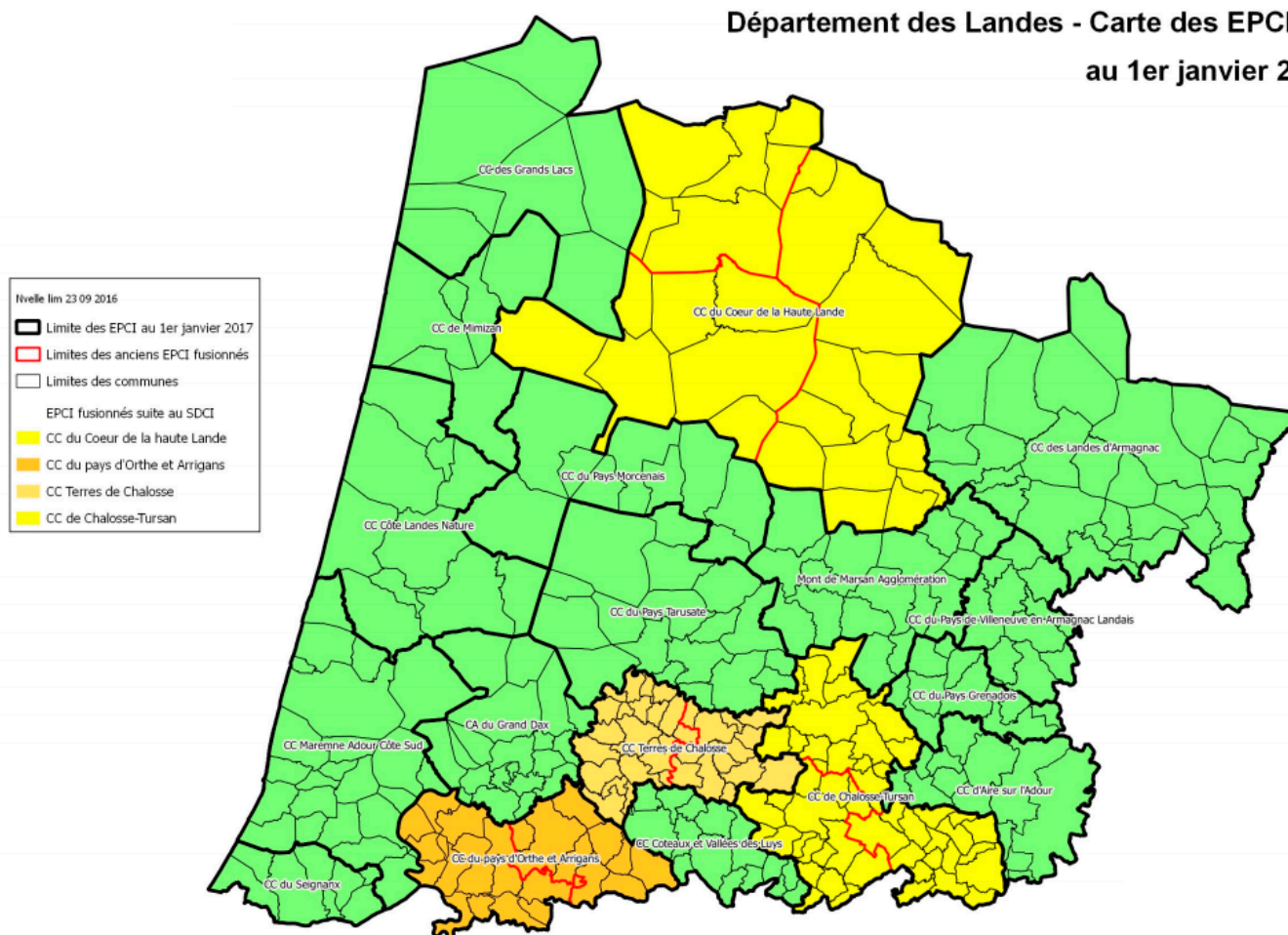
Grâce à ce travail en amont, le nombre total d'actes retirés ou réformés toutes catégories confondues s'est élevé à seulement 151 pour cette année.

En 2016, le contrôle de légalité a porté sur 55 000 actes reçus (+2% par rapport à 2015).

Enfin, l'année 2016 a été marquée par la loi NOTRe qui imposait de finaliser l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 mars 2016, puis de le mettre œuvre au 1er janvier 2017.

Ce dossier majeur de la rationalisation de l'intercommunalité a mobilisé les services de l'Etat (préfecture, DDFIP, DDTM) tout au long de l'année pour accompagner les élus locaux et faciliter la mise en place des nouvelles intercommunalités. Le préfet s'est par ailleurs déplacé dans l'ensemble des EPCI au cours du dernier trimestre pour rencontrer les élus et leur exposer les principales dispositions de la loi NOTRe ayant un impact sur les intercommunalités à court ou moyen terme.

Département des Landes - Carte des EPCI-FP
au 1er janvier 2017



L'économie agricole et la gestion durable des territoires



© Laurent MIGNAUX

Les évolutions liées à la réforme de la politique agricole commune (PAC) et notamment la consolidation des surfaces non agricoles (SNA) et des surfaces d'intérêt écologique (SIE) ont pour une deuxième année consécutive conduit la direction départementale des territoires de la mer (DDTM) à accompagner la mise en conformité des dossiers d'aides agricoles.

Elle a poursuivi l'assistance à la télédéclaration pour les petits exploitants (700 dossiers réalisés sur 4 650 dossiers télédéclarés).

Les services de l'Etat ont également appuyé les professionnels dans la lutte contre l'influenza aviaire. Ils ont instruit les demandes d'indemnisation des producteurs liées aux pertes d'exploitation, ont procédé aux versements des indemnités et ont soutenu 500 dossiers de modernisation d'exploitation.

Enfin, les services de l'Etat conseillent les exploitants agricoles et portent leurs projets pour bénéficier des dispositifs du programme de développement rural de la région d'Aquitaine (PDR d'Aquitaine). Ce programme européen, du deuxième pilier de la PAC, met à disposition des états membres, une enveloppe financière pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

L'objectif principal du PDR d'Aquitaine est de développer l'économie rurale de manière viable et durable par le soutien aux exploitations situées dans les zones à contraintes naturelles, à l'installation de jeunes exploitants, à l'amélioration de la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles et des entreprises, aux services de base à la population et le tourisme en milieu rural, et la valorisation environnementale et économique de la ressource forestière.

Forêt-Bois

Le massif forestier landais, 565 000ha, a été sinistré par les 2 tempêtes successives, de 1999 et 2009. Cet espace subit aussi une pression foncière importante, due à la croissance démographique que connaît le département, mais aussi aux nombreux projets de développement comme les panneaux photovoltaïques.

Les deux enjeux principaux sont la poursuite de la reconstitution du massif forestier sinistré, la préservation des espaces forestiers, ainsi que de la ressource associée (défrichements, boisements compensateurs...).

Ce contexte nécessite également un travail indispensable avec les partenaires (forestiers, chasseurs) sur l'équilibre sylvo-cynégétique pour préserver les jeunes boisements financés par l'Etat avec une obligation de résultat (200 000ha reconstitués). A cet effet, ont été mis en place un groupe de travail départemental, des rencontres régulières avec les acteurs et un travail rapproché sur les plans de chasse (attributions et réalisations).

Dans le cadre du plan Chablis (dont l'échéance intervient en 2017), 5 489ha de forêt ont été nettoyés et 21 559ha ont été reconstitués en 2016, pour un montant de **32,2 millions d'euros** (concernant 1 213 dossiers). Depuis l'initiation de ce plan en 2009, 12 099 dossiers ont été traités pour un montant total de 382,48 millions d'euros, pour le nettoyage et la reconstitution de 302 487ha de forêt (54% du massif forestier landais).

La valorisation des données territoriales

La DDTM a conforté ses moyens dans ce domaine pour une mise à disposition des données et un partage par l'ensemble des services, pour démocratiser l'usage de la géomatique en déployant des formations appropriées, ainsi que pour mettre en place des outils d'aide à l'instruction. La géomatique consiste en la collecte, le traitement et la diffusion des données géographiques.

La maîtrise des mutations du foncier et la valorisation des friches

Un travail novateur et important a été mené en lien avec les acteurs de la CDPENAF pour identifier « les friches », devenues au fil de la réflexion, des « parcelles à valoriser », qu'elles soient destinées à un usage forestier, agricole ou urbain.

L'enjeu est important et pourrait permettre d'apporter une réponse pertinente au besoin de foncier pour le développement équilibré du territoire, dans le respect de l'environnement et sans préjudice des usages actuels. L'expérimentation menée en 2016 étant concluante, le projet va se poursuivre.



L'environnement

L'activité demeure très importante en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques, en raison du nombre et de l'importance des projets. De nombreux sujets portent sur les relations entre agriculture, forêt et environnement. Parmi ceux-ci, l'agriculture et la gestion de la ressource en eau, les prélèvements pour l'irrigation et les pollutions diffuses sont essentiels.

L'activité de l'Etat reste par ailleurs très soutenue dans le domaine de la chasse, à la hauteur du nombre de chasseurs et de la sensibilité de cette activité dans le département. 1 469 arrêtés ont été pris en 2016.

Les risques

La finalisation des 3 plans de prévention des risques littoraux (PPRL) prescrits depuis 2010 (Bourret Boudigau, Courant de Soustons et Courant de Mimizan) est prévue pour fin 2017 pour le Courant de Mimizan et fin 2018 pour les deux autres.

La révision du plan de prévention des risques inondations (PPRI) d'Aire-sur-l'Adour est en cours et devrait être achevée mi 2018.

Sur le Territoire à risque d'inondation important (TRI) de Dax, le document de Stratégie Locale pour la Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), réalisé par l'Institution Adour (IA) dans un cadre en concertation avec les acteurs, a été approuvé en décembre 2016.

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet est cours de réalisation.

L'avancement de la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des bâtiments

La DDTM a traité 2 183 attestations de conformité aux règles d'accessibilité dont 438 pour les Collectivités, 1 733 pour le secteur privé et 12 pour l'Administration d'Etat.

A ce jour 1144 (dont 291 concernant les Collectivités) dossiers d'agendas ont été déposés, portant sur des perspectives d'accessibilité des bâtiments de 3 à 9 ans. 1033 ont été autorisés, 67 ont été refusés et 44 sont en instruction.

Se déclarent mis en accessibilité avec travaux plus de 4000 bâtiments et sont déjà accessibles 2183 autres bâtiments, suivant les déclarations faites au travers des attestations déposées.

L'ensemble des travaux programmés dans les agendas d'accessibilité représentent 87 millions d'€ dont 66 pour les seules collectivités.

L'année 2017/2018 verra la seconde phase de la mise en œuvre des agendas, celle de l'exécution et du respect des engagements pris par les maîtres d'ouvrage qui seront suivis par les services de l'Etat.

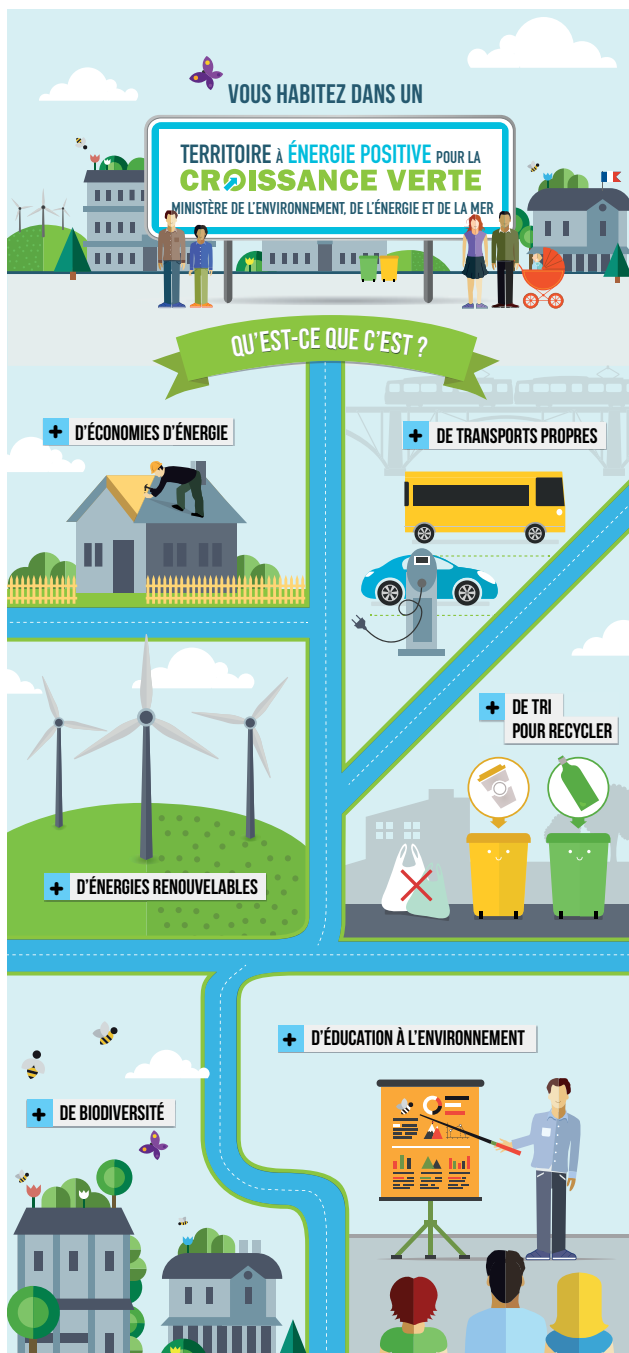
Le contrôle des règles de construction

Les contrôles des règles de la construction assurés par la DDTM portent sur l'accessibilité, la ventilation, les garde-corps, les fenêtres et la sécurité incendie.

63 logements ont été contrôlés dont 4 en collectifs soit plus du double que l'an passé.

L'accompagnement de la transition énergétique, le soutien au territoire à énergie positive pour la croissance verte

En 2016, la DDTM a accompagné la candidature d'un nouveau territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) portant à 6 le nombre de territoires lauréats. Afin de fédérer cette dynamique départementale, la DDTM a animé plusieurs réunions de réseau des TEPCV landais au mois de juin et au mois d'octobre 2016 à Mont-de-Marsan.



Ces territoires bénéficient d'un soutien financier de l'Etat de 5,5M€ pour mettre en œuvre un programme d'actions répondant à un nouveau modèle de développement plus sobre et plus économe :

- consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie)
- produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets)
- faire progresser la société grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergies renouvelables, services innovants)
- créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment

Près de 50 bâtiments étaient en cours de rénovation ou ont été rénovés en 2016 grâce à ce fonds, permettant ainsi des gains énergétiques substantiels sur ces bâtiments accueillant du public (mairies, écoles, salles de spectacles...).

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

L'année 2016 a vu le lancement officiel de la démarche d'élaboration du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, dont la responsabilité est confiée par la loi NOTRe à l'Etat et au Conseil départemental.

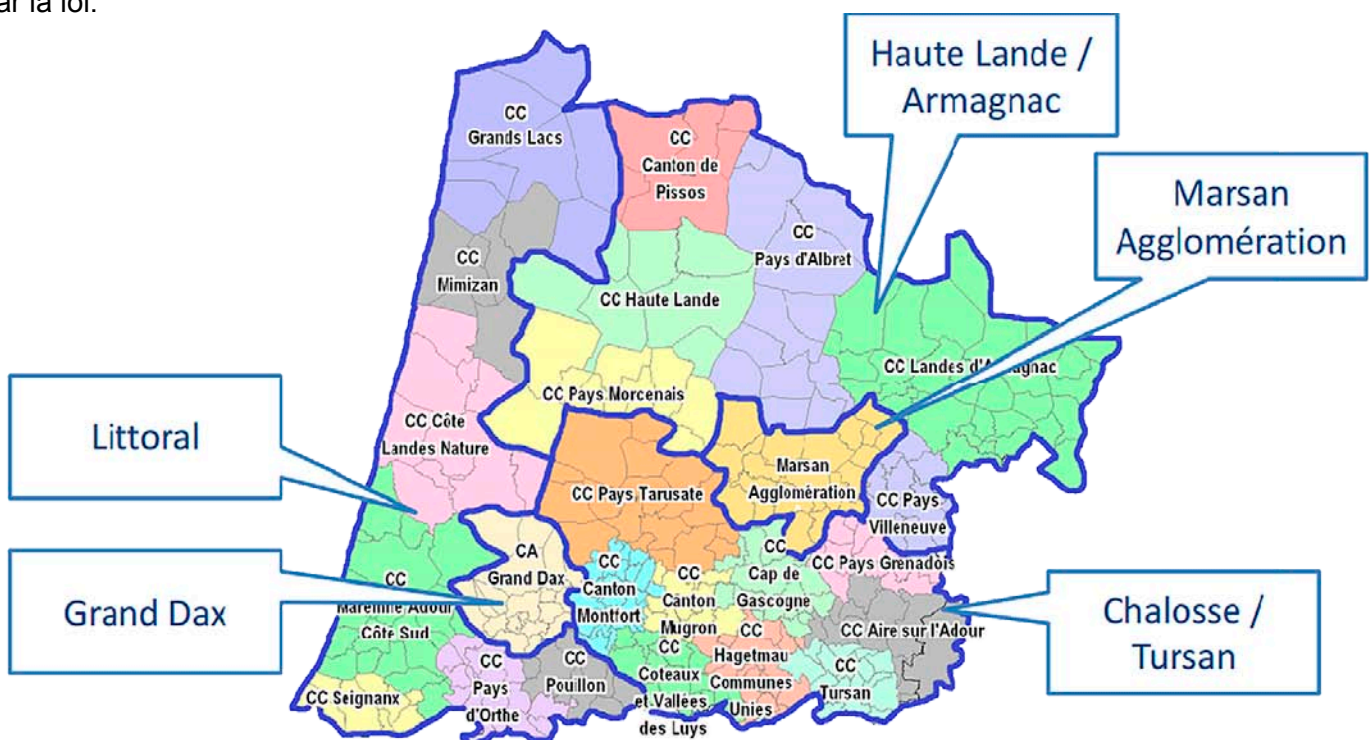
Ce travail doit aboutir à une vision partagée des enjeux et des priorités en matière de services, par tous les acteurs du département. Il doit aussi permettre la définition d'un plan d'action pour 6 ans, privilégiant les coopérations et les mutualisations entre acteurs et entre territoires, pour identifier puis répondre aux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants.

Un premier comité de pilotage a été organisé à la préfecture au mois d'avril 2016 puis le second semestre a été consacré à l'élaboration du diagnostic territorial. Il a ainsi été procédé à la réalisation d'une enquête auprès des usagers sur la qualité de l'accès à un bouquet d'une quarantaine de services durant l'été 2016. Un questionnaire a été diffusé par courrier électronique, voie de presse, sites web et dans les implantations territoriales des partenaires (EPCI, CAF, MSA, sous-préfecture, centres médico-sociaux...).



Près de 865 personnes ont répondu à cette enquête, dont l'analyse a permis d'enrichir le diagnostic territorial, lequel a été complété par le retour des opérateurs partenaires et des collectivités territoriales. Par ailleurs, les partenaires ont pu s'exprimer lors des 5 réunions territoriales organisées mi-septembre par la préfecture et le Conseil départemental (respectivement à Tartas, Labrit, Moliets-et-Maâ, Dax, et enfin Mont-de-Marsan le 26 septembre 2016).

L'objectif est d'achever le SDAASP en 2017, après avoir procédé aux consultations préalables prévues par la loi.



Les Maisons des Services Au Public (MSAP)



Il est essentiel de rendre les services au public accessibles aux habitants, en particulier à ceux des territoires à la faible densité.

À cet égard, les 1 100 Maisons de services au public délivrent aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire français, une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Elles fournissent une gamme de services très large, allant de la délivrance d'informations simples jusqu'à l'accompagnement de l'utilisateur dans des démarches particulières, par l'utilisation d'outils numériques et les médiations assurées par le personnel d'accueil. Leur création, initiée et soutenue par l'Etat, permet d'apporter des services au plus près des usagers, en les mutualisant afin d'en faciliter l'accès.

Les Maisons de services au public présentent la caractéristique d'accueillir au minimum deux opérateurs du champ de l'emploi ou de l'aide sociale, objet des principales demandes des usagers.

Durant l'année 2016, dans le département des Landes, 8 structures ont obtenu de la préfecture la reconnaissance de la qualité de « maisons de services au public » (MSAP).

La première a été inaugurée à Rion-des-Landes en juin.

2 sont portées par des communautés de communes :

- Aire-sur-Adour
- Peyrehorade

6 sont portées par le groupe La Poste :

- Rion-des-Landes,
- Saint-Julien-en-Born,
- Sanguinet,
- Roquefort,
- Geaune,
- Sore.



L'Etat a soutenu financièrement le fonctionnement et l'investissement liés à la réalisation de ces MSAP grâce à la DETR et au FNADT.

De nouvelles MSAP portées par les collectivités locales seront progressivement implantées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.



Le soutien à la ruralité



Par la mise en œuvre des trois comités interministériels aux ruralités de Laon en mars 2015, Vesoul en septembre 2015 et de Privas ce 20 mai 2016, l'Etat a souhaité impulser et accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité.

Afin de pouvoir mettre en œuvre au plan départemental la centaine de mesures nationales décidées lors de ces comités interministériels, le préfet des Landes a réuni le 26 mai puis le 16 septembre 2016 les associations d'élus, les organismes consulaires, les représentants des communautés de communes et les services de l'Etat.

Le secrétaire général a été désigné sous-préfet référent des **ruralités** pour les Landes et une mission d'appui et de coordination a été mise en place au sein de la direction des actions de l'Etat et des collectivités (pref-ruralite@landes.gouv.fr).

Le préfet a notamment proposé aux présidents de pôles d'équilibres territoriaux et ruraux et des EPCI, de signer avec l'Etat un « contrat de ruralité » destiné à permettre d'établir une vision partagée du projet de territoire porté par les élus et de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner sa mise en œuvre sur plusieurs années.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2016, le PETR de la Haute-Lande a signé avec le préfet le premier contrat de ruralité du département. Il comprend de nombreuses actions structurées autour de 6 axes stratégiques :

- 1) l'accès aux services publics et marchands et aux soins
- 2) la revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs
- 3) l'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel)
- 4) les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- 5) la transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment)
- 6) la cohésion sociale

La reprise du contrôle scientifique et technique sur les archives des communes et des EPCI

Les Archives départementales s'emploient à réactiver les actions d'expertise auprès des communes et des intercommunalités landaises, dans le cadre de la mission dite du « contrôle scientifique et technique » exercée au nom du préfet.

Ce rôle n'ayant pas été exercé depuis une vingtaine d'année, les Archives départementales se sont attachées dans un premier temps à reconstruire leur présence sur le territoire ainsi qu'à prendre connaissance du terrain.

Pour ce faire, trois objectifs ont été poursuivis :

- Un plan de sensibilisation préalable, défini en concertation avec la DAECL, a été réalisé auprès des instances et acteurs concernés et mis en œuvre de décembre 2015 à mai 2016.

- La définition de la méthodologie a fait l'objet d'un travail interne (conception des outils nécessaires).

- Les visites d'archives ont démarré courant de l'année 2016 et se poursuivront jusqu'en 2017 avec trois priorités :

- 1) Pour les communes disposant d'un agent chargé des archives, reformer un premier réseau d'archivistes communaux autour des Archives départementales. Des visites ont eu lieu à Ondres, Tarnos et Aire-sur-l'Adour les 6 et 10 octobre derniers.

- 2) Rencontrer les communes de taille plus réduite, proches géographiquement de Mont de Marsan. Arx a été la première commune visitée le 26 juillet 2016.

- 3) Accompagner les collectivités sollicitant une intervention spécifique. Les Archives municipales de Dax sont suivies pour un projet d'aménagement de bâtiment (visites les 23 novembre et 22 mars), celle de Mont-de-Marsan pour un projet de mutualisation avec l'agglomération (visite le 9 mai 2016).




En marge de ces trois buts, les Archives départementales ont également proposé deux actions ponctuelles sur des thèmes particuliers :

- 1) L'accueil d'une rencontre professionnelle sur l'archivage électronique tenue par le Service interministériel des Archives de France le 23 juin 2016.

- 2) Le suivi des conséquences archivistiques de la mise en place du Schéma départemental de coopération intercommunale, avec la diffusion d'outils réglementaires et pratiques à l'attention des EPCI demandeurs de conseils en archivage (courriers explicatifs, participation à la rédaction des arrêtés portant fusion).


Préfecture des Landes

24 rue Victor Hugo
40 000 Mont-de-Marsan

 05 58 06 58 06

 prefecture@landes.gouv.fr

 <http://www.landes.gouv.fr>

 @Prefecture40

 @Prefecture40

